

ORDRE DU JOUR DU CCAS DU 28/11/2022

ORDRE DU JOUR:

Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2022

Points avec délibération

- Aides pour l'eau pour deux familles de Saint Martin.
- Acceptation d'un don de 100 € de madame Oswald.
- Décision modificative n°1

Questions diverses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le **SLO**
ID: 018-261800320-20221128-2022112801-DE

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20221128-01
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Nombre de votants : 11

OBJET
Budget CCAS 2022
Décision modificative 1-2022

L'an deux mil vingt deux
Le 28 novembre
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,
Date de convocation du conseil d'administration : 21/11/2022
Présents : Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Jean LALANNE,
Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Narcisse SALMON, François
Régis THINAT, François THOMAS
Absents excusés : Florence BARONNET (donne pouvoir à Narcisse
SALMON), Céline COMPAIN (donne pouvoir à Fabrice CHOLLET),
Véronique CROTAT, Jean-François DAVID (donne pouvoir à Anne-
Marie OSWALD), Chantal JOUANIN, Josèphe LAURIER, Benjamin
MARTIN
Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

Le conseil d'administration,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget
CCAS de la commune,

Vu la délibération du conseil municipal n°20220411-04 adoptant le
budget primitif 2022 du budget CCAS,

Considérant que le CCAS finance une partie des travaux d'isolation
thermique effectués dans le logement situé 24 place de la mairie pour
un montant total de 3 725,41 € TTC,

Considérant que le budget CCAS 2022 ne prévoit pas suffisamment
de crédits en investissement en dépenses au chapitre 21 (manque
2 219,46 €),

Considérant que le CCAS a perçu en 2022 le FCTVA suite à
l'acquisition d'un véhicule en 2020 pour un montant de 2 219,46 €
(crédits non inscrits au budget primitif),

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- adopter la décision modificative n°1-2022 sur le budget CCAS 2022
conformément au tableau ci-dessous :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher**

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le **SLO**
ID : 018-261800320-20221128-2022112801-DE

**Délibération n° :
20221128-01**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 219,48 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 219,48 €
D-21213 : Constructions bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00 €	2 219,48 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	2 219,48 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 219,48 €	0,00 €	2 219,48 €
Total Général		2 219,48 €		2 219,48 €

**Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à
2 219,48 €.**

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Notifié/publié le : **06 DEC. 2022**

Diffusion sur le site internet de la commune le : 02 MAI 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD :

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président



Fabrice CHOLLET

[Signature]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le **SLO**
ID: D18-261800320-20221128-2022112802-DE

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20221128-02

Nomenclature : 7.10.1

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Nombre de votants : 11

OBJET

Acceptation d'un don

L'an deux mil vingt deux
Le 28 novembre
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,
Date de convocation du conseil d'administration : 21/11/2022
Présents : Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Jean LALANNE,
Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Narcisse SALMON, François
Régis THINAT, François THOMAS
Absents excusés : Florence BARONNET (donne pouvoir à Narcisse
SALMON), Céline COMPAIN (donne pouvoir à Fabrice CHOLLET),
Véronique CROTAT, Jean-François DAVID (donne pouvoir à Anne-
Marie OSWALD), Chantal JOUANIN, Josèphe LAURIER, Benjamin
MARTIN
Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

Le conseil d'administration,

Sur la proposition de la vice-présidente

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité :

- décide d'accepter le don de 100 € pour le CCAS.

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de la présente publication par voie
d'affichage.

Notifié/publié le : 06 DEC. 2022

Diffusion sur le site internet de
la commune le : 02 MAI 2023

Secrétaire de séance Anne-Marie OSWALD :

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ST MARTIN D'AUXIGNY
18110
Fabrice CHOLLET

[Signature]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le **SE**
ID: 018-261800320-20221128-2022112803-DE

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20221128-03

Nomenclature : 8.2

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Nombre de votants : 11

OBJET

Aide d'urgence à une famille
Secours n°19/2022

L'an deux mil vingt deux
Le 28 novembre
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,
Date de convocation du conseil d'administration : 21/11/2022
Présents : Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Jean LALANNE,
Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Narcisse SALMON, François
Régis THINAT, François THOMAS
Absents excusés : Florence BARONNET (donne pouvoir à Narcisse
SALMON), Céline COMPAIN (donne pouvoir à Fabrice CHOLLET),
Véronique CROTAT, Jean-François DAVID (donne pouvoir à Anne-
Marie OSWALD), Chantal JOUANIN, Josèphe LAURIER, Benjamin
MARTIN
Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

Le conseil d'administration,

Sur la proposition de la vice-présidente

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité,

- décide de verser à une famille de la commune une aide de 200 €
pour sa facture d'eau.

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de la présente publication par voie
d'affichage.

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits



Notifié/publié le : 06 DEC. 2022

Diffusion sur le site internet de la commune le : 02 MAI 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le **SLO**
ID: 018-261800320-20221128-2022112804-DE

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20221128-04

Nomenclature : 8.2

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Nombre de votants : 11

OBJET

**Aide d'urgence à une famille
Secours n°20/2022**

L'an deux mil vingt deux
Le 28 novembre
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,
Date de convocation du conseil d'administration : 21/11/2022
Présents : Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Jean LALANNE,
Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Narcisse SALMON, François
Régis THINAT, François THOMAS
Absents excusés : Florence BARONNET (donne pouvoir à Narcisse
SALMON), Céline COMPAIN (donne pouvoir à Fabrice CHOLLET),
Véronique CROTAT, Jean-François DAVID (donne pouvoir à Anne-
Marie OSWALD), Chantal JOUANIN, Josèphe LAURIER, Benjamin
MARTIN
Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

Le conseil d'administration,

Sur la proposition de la vice-présidente

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité,

- décide de verser à une famille de la commune une aide de 200 € pour sa facture d'eau.

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de la présente publication par voie
d'affichage.

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

Fabrice CHOLLET

Notifié/publié le : 06 DEC. 2022

Diffusion sur le site internet de la commune le : 02 MAI 2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD :

(Signature)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le 07/12/2022
ID: 018-261800320-20221128-2022112805-DE

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20221128-05
Nomenclature : 8.2

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Nombre de votants : 11

OBJET

Aide au permis de conduire d'une famille de la commune

L'an deux mil vingt deux
Le 28 novembre

Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,

Date de convocation du conseil d'administration : 21/11/2022

Présents : Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Jean LALANNE,
Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Narcisse SALMON, François
Régis THINAT, François THOMAS

Absents excusés : Florence BARONNET (donne pouvoir à Narcisse
SALMON), Céline COMPAIN (donne pouvoir à Fabrice CHOLLET),
Véronique CROTAT, Jean-François DAVID (donne pouvoir à Anne-
Marie OSWALD), Chantal JOUANIN, Joseph LAURIER, Benjamin
MARTIN

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

Le conseil d'administration,

Sur la proposition de la vice-présidente

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité,

- décide de verser à une famille de la commune une aide de 100 €
pour le permis de conduire.

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de la présente publication par voie
d'affichage.

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits



Notifié/publié le : 06 DEC. 2022

Diffusion sur le site internet de la commune le : 02 MAI 2023

Secrétaire séance : Anne-Marie OSWALD :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le **SLO**
ID : 018-261800320-20221128-2022112806-DE

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20221128-06

Nomenclature : 8.2

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Nombre de votants : 11

OBJET

**Aide d'urgence à une famille
Secours n°21/2022**

L'an deux mil vingt deux
Le 28 novembre
Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,
Date de convocation du conseil d'administration : 21/11/2022
Présents : Fabrice CHOLLET, Elisabeth CLAVIER, Jean LALANNE,
Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Narcisse SALMON, François
Régis THINAT, François THOMAS
Absents excusés : Florence BARONNET (donne pouvoir à Narcisse
SALMON), Céline COMPAIN (donne pouvoir à Fabrice CHOLLET),
Véronique CROTAT, Jean-François DAVID (donne pouvoir à Anne-
Marie OSWALD), Chantal JOUANIN, Josèphe LAURIER, Benjamin
MARTIN
Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

Le conseil d'administration,

Sur la proposition de la vice-présidente

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité,

- Décide d'accorder un bon d'essence de 100 € pour une famille de la commune:

Le Président
- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de la présente publication par voie
d'affichage.

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

Fabrice CHOLLET

Notifié/publié le : 06 DEC. 2022

Diffusion sur le site internet de la commune le : 02 MAI 2023
Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Du 28/11/2022**

Ordre des délibérations :

N° de délibération

20221128-01	Budget CCAS 2022 Décision modificative 1-2022
20221128-02	Acceptation d'un don
20221128-03	Aide d'urgence à une famille-Secours n°19-2022
20221128-04	Aide d'urgence à une famille-Secours n°20-2022
20221128-05	Aide au permis de conduire d'une famille de la commune
20221128-06	Aide d'urgence à une famille-Secours n°21-2022

Conseillers du CCAS présents :

CHOLLET Fabrice	BARRONET Florence <i>Absente excusée</i>	CLAVIER Elisabeth	COMPAIN Céline <i>Absente excusée</i>
CROTAT Véronique <i>Absente excusée</i>	DAVID Jean-François <i>Absent excusé</i>	JOUANIN Chantal <i>Absente excusée</i>	LALANNE Jean
LAURIER Josèphe <i>Absente excusée</i>	MARTIN Benjamin <i>Absent excusé</i>	OSWALD Anne-Marie	PAJON Laurence
SALMON Narcisse	THINAT François-Régis	THOMAS François	